

2021 RAPPORT D'ACTIVITÉ



— PAYS DE LA LOIRE —

LES **UNIONS RÉGIONALES**
DES **PROFESSIONNELS DE SANTÉ**

SOMMAIRE

2	MOT DES PRÉSIDENTS
3	L'INTERURPS
5	SAS
9	REPER
11	CPTS
14	PACTE
17	ORS
17	GE INTERURPS
17	SEMINAIRE

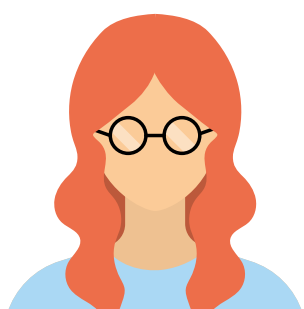
2021

MOT DES PRÉSIDENTS

2021 marque une année de croissance pour l'InterURPS avec le lancement de deux projets phares, REPER/ICOPE et SAS, ainsi qu'une augmentation dans l'accompagnement des CPTS.

Communiquer, informer, concerter et structurer l'échange entre les différentes URPS sur les thématiques qui leur sont communes, en priorité sur le sujet de la coordination interprofessionnelle est un des piliers de notre association.

Nous sommes heureux de faire partie de cette dynamique et de travailler en commun pour proposer des modèles et des méthodes d'accompagnement concourant à la structuration et la reconnaissance de l'exercice interprofessionnel des professionnels de santé libéraux.



Elsa BENARD
co-présidente InterURPS
et présidente URPS
ORTHOPHONISTES



Jean-Baptiste CAILLARD
co-président InterURPS
et président URML



Alain GUILLEMINOT
co-président InterURPS
et président URPS
PHARMACIENS

2021

L'InterURPS

L'Association InterURPS Pays de la Loire est le regroupement des 10 Unions Régionales des Professionnels de Santé du territoire. Créée en décembre 2019, l'association a entre autres pour rôle :

- De communiquer, informer, concerter et structurer l'échange entre les différentes URPS sur les thématiques qui leur sont communes
- De développer des actions dans le domaine de la prévention et promotion de la santé
- De faciliter la création de CPTS en Pays de la Loire avec le soutien de l'ARS et de l'Assurance maladie.



URPS ORTHOPTISTE
Pays de la Loire



Un partenariat avec les grandes instances de la santé, CPAM et ARS, a permis d'accélérer la création des CPTS, tout en garantissant la cohérence des territoires, avec une vision homogène des projets et une cohérence vis-à-vis de la politique régionale de santé.



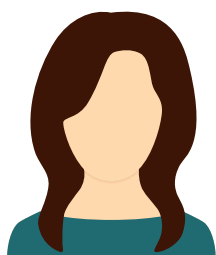
2021

VIE DE L'UNION

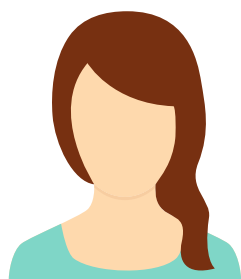
11 CONSEILS D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 9 MARS 2021

A fin d'assurer le bon fonctionnement administrative, l'InterURPS à pu bénéficier d'une mise a disposition de deux salariées des URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX et URPS CHIRURGIENS-DENTISTES



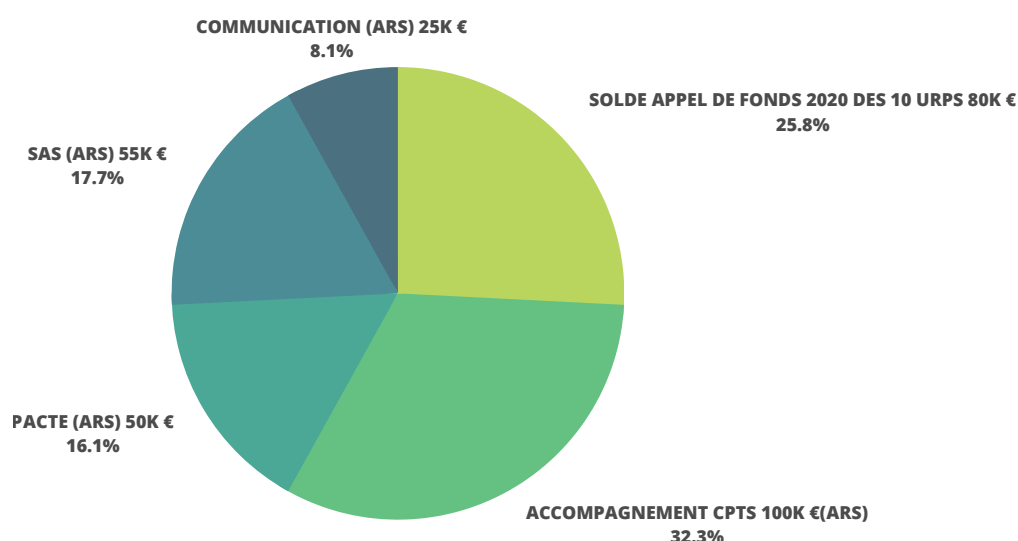
Marion SPADACHINI
URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX
Suivi Administrative



Nadège PECHET
URPS CHIRURGIENS-DENTISTES
Suivi Financier

FINANCEMENT

Le fonctionnement de l'InterURPS est assuré par des fonds propres (appel de fonds des 10 URPS) et les projets sur fonds ARS (FIR)



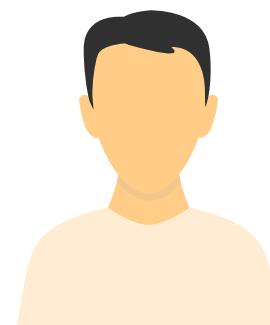
2021

SAS

Suite à l'appel à candidatures du ministère de la Santé et de la Prévention pour la désignation de projets pilotes expérimentateurs du service d'accès aux soins (SAS), deux projets ont été proposés pour les Pays de la Loire (Loire-Atlantique et Sarthe). Le projet de la Loire Atlantique a été retenu et l'ARS a décidé d'un soutien et d'un accompagnement du projet pilote de la Sarthe. De même, l'ARS a décidé d'accompagner les 3 autres départements dans la préparation du déploiement du SAS dans leur territoire.

Par ailleurs, pour permettre aux professionnels de santé de terrain de s'impliquer dans le projet SAS et notamment d'articuler leurs projets d'organisation locales de soins non programmés (SNP) travaillés notamment dans le cadre des CPTS ou des MSP, il a été demandé que leurs actions puissent être coordonnées et accompagnées pour s'intégrer au SAS.

A ce titre, un chargé de mission SAS a été recruté au sein de l'InterURPS avec une prise de poste effective au 14 juin 2021.



Jean CASSARD
Chargé de mission SAS

Les objectifs de la création de poste :

- Assurer la représentation, en lien étroit avec les URPS, des professionnels de santé de ville dans la négociation puis la gouvernance du SAS.
- Impliquer les professionnels de santé de ville des territoires dans le déploiement du SAS.
- Communiquer et informer en proximité, en partenariat avec les institutions représentatives de ces professionnels de santé ou structures en charge des SNP.
- Favoriser la diffusion, la mise en place et l'utilisation de nouveaux outils de coordination utiles à la gestion de la demande de soins non programmés.
- Promouvoir la structuration de l'effectif. Favoriser les échanges entre les différentes associations d'effecteurs, leur coordination, accompagner leur éventuelle structuration juridique.
- Faire le lien entre les effecteurs et le SAS par l'intermédiaire notamment des coordonnateurs des CPTS, des coordonnateurs locaux de la gestion des soins non programmés des CPTS, des coordonnateurs des MSP, l'administrateur du SAS, les OSNP, les médecins régulateurs.

2021

SAS

Dans le cadre de son accompagnement la mission de M. CASSARD a consisté à :

- Réunir les responsables des associations concernées autant que de besoin
- Recueillir les attentes, les freins/leviers des professionnels
- Faire circuler l'information au niveau départemental et régional
- Participer aux réunions en complément des professionnels désignés par les associations, et faire le lien avec eux
- Faire le lien et la coordination, à un niveau opérationnel, avec les associations représentatives des professionnels de santé (URPS, ADOPS, etc.) et avec les professionnels intervenants dans la réception, la régulation et l'orientation des appels

Les 6 premiers mois, M. CASSARD a participé à :

- 16 rencontres en interne afin de faciliter la prise de fonction et de mieux connaître le territoire, le jeu d'acteurs, l'enjeu du SAS et de ses conséquences sur la pratique des professionnels.
- 25 rencontres avec l'ARS concernant les points de synchronisation
- 11 rencontres avec l'équipe de suivi SAS regroupant le CHU, l'ARL et les représentants des CPTS du 44
- 19 rencontres pour fait le lien avec les différentes URPS et mettre en avant le pluriprofessionnel
- 4 rencontres avec les URPS pour travailler sur les premières réflexions quant à un SAS pédiatrie



2021

SAS

Les temps forts 2021

- Participation à 1 journée des coordonnateurs et coordonnatrices des CPTS des Pays de la Loire pour leur présenter le dispositif SAS, au Mans, le 7 octobre 2021.
- Une demi-journée d'immersion au Centre 15 afin de mieux comprendre le fonctionnement et l'articulation des acteurs (OSNP, ARM, MRG...), le 15 octobre 2021.
- Participation au séminaire InterURPS « Mieux se connaître pour agir en santé sur nos territoires » qui s'est tenu le 23 novembre. En amont participation à l'organisation de celui-ci (participation aux réunions et prise de contacts avec des intervenants).
- Travail sur la réalisation d'un questionnaire sur la prise en charge des SNP en collaboration avec l'ADOPS 49 (8 rencontres) : Rédaction, création Google Form, envoi, analyse.
- Tenue des 2 premières rencontres Inter CPTS 44. Plus globalement premières réflexions avec les CPTS de la Région (17 rencontres) sur le SAS et présentation du dispositif auprès des nouvelles RH des CPTS, (chargée de mission accès aux Soins CPTS Sud Loire Vignoble et coordinatrice CPTS Erdre et Cens).
- Cadrage de l'intervention de Mme Richard Michelet (3 rencontres), avocate du cabinet Sia Conseils, afin qu'elle puisse accompagner les professionnels de santé libéraux dans la mise en place de la gouvernance des différents SAS départementaux.
- Tenue des premiers contacts afin d'organiser la rencontre entre les URPS et le staff de régulation du Centre 15, qui se tiendra le 2 juin 2022.
- Participation aux premières instances du SAS dans le 44 (9 rencontres), dans le 72 (6 rencontres), dans le 53 (1 comité de pilotage élargi), à savoir : groupes de travail sur la gouvernance, le modèle économique, la communication, comité stratégique.

2021

SAS

Le chargé de mission SAS a incarné, en parallèle de ses activités, un rôle de Référent Territorial, consistant à :

- Accompagner les professionnels de santé à l'utilisation de la plateforme digitale SAS
- Animer la saisie des disponibilités des effecteurs de soins sur la plateforme digitale SAS

Les outils disponibles pour réaliser ces missions étant la participation à 6 webinaires de formation, l'espace formation de la plateforme SAS et les guides d'utilisateurs. A cela s'ajoute 5 échanges avec le GRADeS.

PERSPECTIVES 2022

Pour 2022, il semble important que les actions initiées en 2021 puissent permettre de poursuivre l'accompagnement des libéraux, assurer la pérennisation du dispositif et s'étendre à plus de territoires (CPTS, Départements) et ce, compte tenu du contexte mouvant (politique, technique, organisationnel) du SAS.

Il s'agira aussi de :

- S'assurer, dans la mesure du possible, de l'adéquation de la demande de soins avec l'offre d'effecteurs. La faire remonter et la rendre visible aux médecins régulateurs et OSNP.
- Associer, dans un second temps, les autres professions que les médecins généralistes impliquées dans la gestion de la demande de SNP.
- Assurer la coordination des projets de prise en charge des SNP mis en place par les professionnels de santé de ville (notamment dans le cadre des CPTS, des MSP, des cabinets de groupe).

2021

REPER/ICOPE

Huit unions de l'InterURPS, dont l'URPS MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES, l'URPS INFIRMIERS, l'URML, l'URPS ORTHOPHONISTES, l'URPS ORTHOPTISTES, l'URPS PÉDICURES-PODOLOGUES et l'URPS PHARMACIENS des Pays de la Loire, ont souhaité s'investir pour porter un projet dénommé « REPER – Repérage des PERsonnes âgées à domicile ». Ce projet, s'appuyant sur la démarche ICOPE, déployée par l'OMS, cherche à favoriser le repérage et l'évaluation de la fragilité par les professionnels de santé libéraux ainsi que le parcours coordonné pluriprofessionnel mis en place à la suite de ces deux étapes.



L'appel à manifestation d'intérêt « Expérimentation nationale d'un dépistage multidimensionnel du déclin fonctionnel lié à l'âge » publié en juillet 2020 par le Ministère des Solidarités et de la Santé et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, a été une véritable opportunité pour développer ce projet sur le territoire en y intégrant d'autres parties-prenantes qui interviennent en amont et en aval du dispositif de repérage et dépistage. La réponse à cet appel à manifestation d'intérêt a ainsi pu être portée par un consortium composé de l'InterURPS, du Gérontopôle des Pays de la Loire et des Groupements Hospitaliers de Territoire de Maine et Loire et Loire-Atlantique.

2021

REPER/ICOPE

Le consortium a été retenu avec 9 autres porteurs pour définir le futur cahier des charges de l'expérimentation nationale.

Les travaux ont consisté à réaliser les ajustements de la démarche ICOPE au contexte français, concevoir les conditions de mise en œuvre opérationnelle dans les territoires et le champ des organisations possibles, prévoir les articulations possibles avec les systèmes d'information et les outils de santé numériques notamment le DMP, construire le modèle de financement des activités nouvelles concourant à la réalisation de la démarche et lister les indicateurs et les données nécessaires à l'évaluation. Le cahier des charges a été publié le 28 décembre 2021.

Le consortium a confirmé sa candidature pour faire partie des premiers acteurs de cette expérimentation nationale. Les territoires d'expérimentation ont été recrutés durant le deuxième semestre 2021 : les CPTS Pays de Retz (44), Sud Loire Vignoble (44), Centre Vendée (85) et Grand Saumurois (49).

Une table-ronde a été organisée en avril à l'occasion du lancement du programme dans la région. Cette soirée en conférence audiovisuelle, à destination des partenaires, a permis de présenter le programme et la démarche régionale. Des élus des huit URPS ont participé à une trentaine de réunions en 2021 dans le cadre de ce projet.



2021

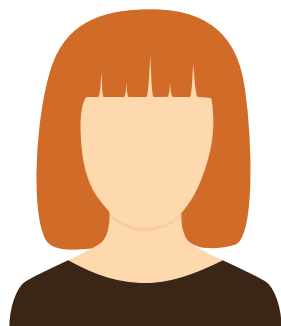
CPTS InterURPS

L'INTERURPS S'ORGANISE ET SE COORDONNE POUR PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX QUI SOUHAITENT S'INVESTIR ET FORMALISER UNE CPTS.

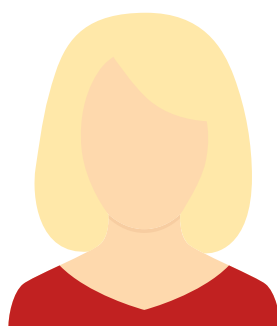
Notamment, l'Association InterURPS a pour but de :

- Accompagner les professionnels de santé souhaitant se constituer en CPTS
- Faciliter la communication entre les CPTS
- Animer le réseau des coordinateurs CPTS (par des réunions hebdomadaires et des journées trimestrielles) afin, entre autres, de constituer un relai entre les informations nationales, régionales et les CPTS
- Animer les conseils d'administrations des CPTS (n'ayant pas encore de coordinateurs ou de chargés de mission)
- De former les coordinateurs CPTS à la formation PACTE, par le biais de 2 formateurs relais Inter URPS
- Animer le réseau régional du collectif Inter CPTS PDL

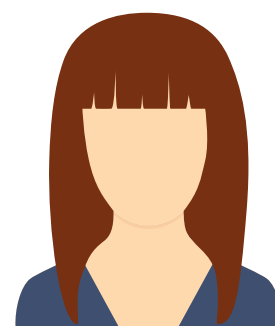
L'équipe CPTS, composée de deux chargées de mission, s'agrandit avec l'arrivée d'une coordinatrice territoriale pour le 49 en Octobre 2021.



Jeanne BOUTIER
Chargée de mission
CPTS InterURPS



Barbara CLÉMENT
Coordinatrice Territoriale
Maine et Loire



Anne-Laure LE NY
Chargée de mission
CPTS InterURPS

2021

CPTS InterURPS

LE QUINTET

Le quintet est un comité opérationnel qui a vocation à suivre les avancées des CPTS. Il se réunit une fois toutes les deux semaines.

Il y a eu 18 réunions de quintet en 2021.

Cette année, les échanges se sont articulés autour :

- Du suivi de l'accompagnement des CPTS de la région par les chargées de mission InterURPS CPTS ;
- De la structuration du collectif interCPTS Pays de la Loire ;
- De l'organisation de plusieurs journées à l'attention des coordinateurs CPTS Pays de la Loire ;
- De l'articulation avec l'APMSL ;
- De la convention entre le GCS e santé et l'InterURPS pour accompagner les CPTS autour des outils numériques.
- De la formation PACTE EHESP CPTS PDL
- De la réflexion d'une formation EHESP pour les dirigeants des CPTS PDL (qui sera menée en 2022)
- De la création du site internet
- Du SAS et du lien avec les SNP des CPTS



CPTS
PAYS DE LA LOIRE

COMMUNAUTÉ
PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE
DE SANTÉ

2021

CPTS

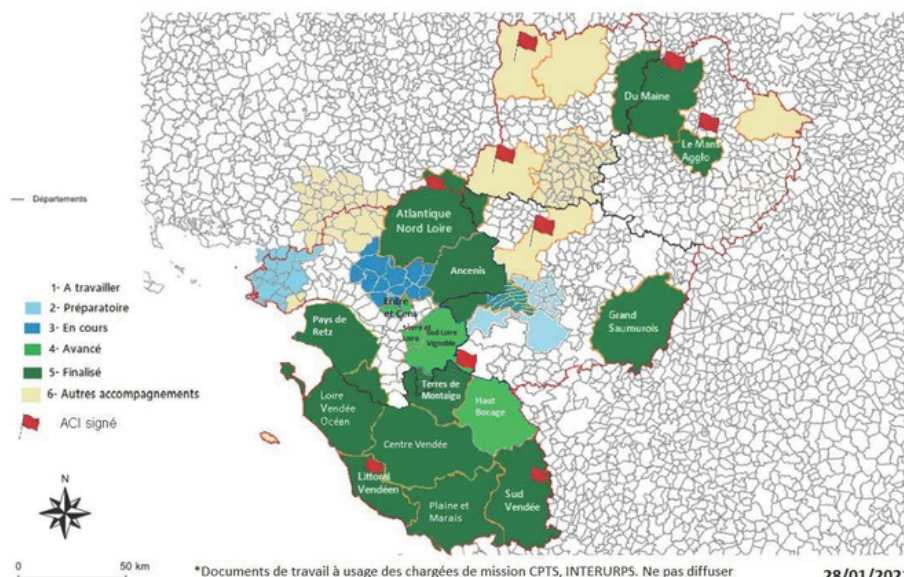
En 2021, plusieurs CPTS étaient en cours d'accompagnement (groupes de travail, écriture du projet de santé...) ou venaient de commencer leur accompagnement par l'Inter URPS :

CPTS Sèvre et Loire (44)
 CPTS Erdre et Cens (44)
 CPTS Erdre et Canal (44)
 CPTS de Guérande (44)
 CPTS du Haut Bocage (85)
 CPTS Nord Est Mayenne (53)
 CPTS Chalonnes sur Loire (49)
 CPTS Nord Est Anjou (49)
 CPTS du Choletais (49)

De nombreuses CPTS ont également signé leur ACI en 2021 :

12/03/2021 : CPTS du Grand Saumurois (49)
 24/03/2021 : CPTS Loire Vendée Océan (85)
 24/03/2021 : CPTS Plaine et Marais (85)
 14/06/2021 : CPTS Ancenis (44)
 23/06/2021 : CPTS Pays de Retz (44)
 05/07/2021 : CPTS Sud Loire Vignoble(44)
 03/09/2021 : CPTS Centre Vendée (85)

Avancée des CPTS en région Pays de la Loire



2021

PACTE

Dans le cadre de leur mission, les chargées de mission CPTS, ont participé et réalisé environ 283 réunions sur l'année 2021.

Mme LE NYa suivi la formation nationale PACTE EHESP des formateurs relais et l'est devenue en région Pays de la Loire, avec le Dr Jean-François MOREUL.

Mme BOUTIER a commencé la formation en décembre.



Différentes pause visio à l'attention des formateurs relais EHESP ont également été proposées afin de favoriser les retours d'expérience au national :

- 01 avril 2021 : formation formateur relai
- 13 avril 2021 : formation formateur relai
- 02 mai 2021 : pause visio
- 16 et 17 septembre 2021 : formation formateur relai
- 06 octobre 2021 : pause visio
- 10 novembre 2021 : pause visio
- 25 et 26 novembre 2021 : formation formateur relai
- 07 décembre 2021 : groupe de travail télémédecine
- 16 décembre 2021 : webinaire module pédagogique EHESP

2021

PACTE

En juin 2021, a été lancée la formation PACTE EHESP en région Pays de la Loire pour 12 coordinateurs CPTS. Celle-ci doit se terminer en juin 2022. Différentes réunions de travail et modules ont été mis en place :

Des réunions de travail avec le
Dr Jean-François MOREUL :

08 janvier 2021
02 mars 2021
26 mars 2021
02 avril 2021
06 avril 2021
09 avril 2021
13 avril 2021
26 avril 2021
21 mai 2021
04 juin 2021
18 juin 2021
15 octobre 2021
08 décembre 2021

Comité régional PACTE :

12 janvier 2021
25 mai 2021
01 octobre 2021
21 octobre 2021

- Formation des coordinateurs en 2021 :

Lancement auprès des référents CPTS et des apprenants : 23 avril 2021

Module gestion de la structure : 02 et 03 juin 2021

Module prise de fonction : 31 août et 01 septembre 2021

Projet de santé : 08 et 09 novembre 2021

2021

RÉUNIONS DIVERSES

Dans le cadre de leurs missions, Mme LE NY et Mme BOUTIER ont réalisé différentes pauses visio entre coordinateurs CPTS Pays de la Loire :

08/01/2021 : sur l'article 51

12/02/2021 : avec le Conseil Régional

10/03/2021 : présentation de DNUT

17/12/2021 : présentation de DOCTOBUS du Conseil Régional

Mais également des journées régionales coordinateurs CPTS PDL en présentiel pour favoriser les retours d'expérience et la cohésion d'équipe :

31/03/2021

15/06/2021

07/10/2021

PERSPECTIVES CPTS 2022

Evolution des missions de la coordinatrice territoriale CPTS du 49, qui accompagnera des CPTS dans toute la région Pays de la Loire (1 dans le 53, 2 dans le 49, dans le 72 et le 44).

Animer les réseaux départementaux Inter CPTS (notamment 44, 49, 53), si l'Inter URPS est sollicitée par les CPTS.

Continuer la formation PACTE EHESP pour les coordinateurs CPTS de la région Pays de la Loire.

Continuer la formation de Mme BOUTIER pour devenir formatrice relai.

Continuer, pour Mmes LE NY et BOUTIER, à se former afin de proposer des contenus de qualité aux coordinateurs CPTS.

Continuer et améliorer l'animation du réseau des coordinateurs CPTS, ainsi que des actions auprès des élus CPTS.

Continuer les recrutements des coordinateurs des CPTS et leur suivi.

2021 ORS

Des réunions de travail avec l'ORS ont également eu lieu afin de travailler sur les indicateurs des futurs diagnostics qui seront proposés aux CPTS par l'InterURPS dans le cadre de son accompagnement.

GE InterURPS

Afin de faciliter le recrutement de coordinateurs pour ces communautés, l'InterURPS a souhaité se doter d'un groupement d'employeurs. Les coordinateurs recrutés sont salariés du groupement et mis à disposition de la CPTS concernée. Le fonctionnement et le financement du groupement sont assurés par les URPS.

SEMINAIRE InterURPS

Le séminaire 2021 "Mieux se connaître pour agir en santé sur nos territoires" organisé par l'ensemble des salariés des URPS, avec le soutien de l'ARS Pays de la Loire s'est déroulé le mardi 23 novembre 2021.



2021

SEMINAIRE InterURPS

Une centaine d'élus URPS et partenaires étaient réunis autour de tables rondes et d'ateliers. Au programme des tables rondes de la matinée :

- Le point de vue des institutions

En présence de M. Jean-Jacques COIPILET, Directeur Général de l'ARS Pays de la Loire et Thomas BOUVIER, Sous-directeur de l'Assurance Maladie de Loire-Atlantique

- Focus sur l'InterURPS

En présence de M. Florent POUGET, Directeur DOSA de l'ARS Pays de la Loire et Mme Tiphaine CITTÉ, Présidente de l'URPS SAGES-FEMMES

- Table ronde 1 "Numérique : nouveautés et perspectives"

Avec la participation de Mme Anne-Alexandra BABU, Directrice du GRADeS e-santé, M. Thomas BOUVIER, Sous-directeur de l'Assurance Maladie de Loire-Atlantique, M. Bernard GEFFROY, Coordonnateur mission numérique en santé de l'ARS Pays de la Loire, M. Dominique BRACHET, Vice-président de l'URPS CHIRURGIENS-DENTISTES, M. Patrick COUNY, Président de l'URPS MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES et de M. Thomas HERAULT, Directeur de l'URML

- Table ronde 2 "Innovation / Article 51 : Qu'est-ce que c'est ? Où en sommes-nous ?"

Avec la participation de M. Pierre BLAISE, Directeur du Projet Régional de Santé de l'ARS Pays de la Loire, M. Thomas BOUVIER, Sous-directeur de l'Assurance Maladie de Loire-Atlantique, M. David GUILLET, Président de l'URPS INFIRMIERS, M. Alain GUILLEMINOT, Président de l'URPS PHARMACIENS et de Mme Mathilde MORILLEAU, Présidente de l'URPS PÉDICURES-PODOLOGUES

- Table ronde 3 "Démocratie en santé : à quoi ça sert et comment ça fonctionne ?"

Avec M. Gérard ALLARD, Vice-président de France Assos Santé, M. Antoine CHEREAU, Président du CTS 85, Mme Elsa BENARD, Présidente de l'URPS Orthophonistes, M. Jean-Baptiste CAILLARD, Président de l'URML et M. Cédric FERRASSE, Président de l'URPS Orthoptistes

Au programme de l'après-midi : des ateliers sur les CPTS, les MSP et l'ESP-CLAP principalement destinés aux nouveaux élus URPS.